LA CANTINE : DU BIO ET DU LOCAL POUR TOUS

Découvrez les menus. À la cantine, vos enfants mangent des repas "faits maison" et préparés chaque jour par les cuisiniers de la cuisine centrale. Dans leurs assiettes, des produits bio, locaux, frais et de saisons. Le bien manger pour tous reste la priorité.

Contenu mis à jour le 06.10.26

Les menus

Pour consulter le menu de la cantine veuillez sélectionner l'école de votre enfant dans la liste sous le texte "établissements". Pour afficher le menu de la semaine, cliquez sur le bouton imprimer.

La restauration municipale en chiffres

- **90% des repas faits maison, 62% des produits issus de l'agriculture biologique**
- Produits issus du circuit-court, **venant de 30 producteurs situés à moins de 50 kilomètres**
- **900 000** euros de budget pour l'achat des denrées
- dont **450 000** euros réinvestis directement auprès des producteurs locaux aveyronnais
- **1500** repas par jour élaborés pour les écoles de la Com'com par 12 agents à la cuisine (80 agents dans les écoles)
- **280 000** repas servis chaque année

Inscription à la cantine : mode d'emploi

À l'accueil de la Mairie

Les horaires d'ouverture sont du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Les réservations sont à effectuer, dernier délai, avant le mercredi 17h30, pour la semaine suivante. Le paiement par carte bancaire est accepté.

Par correspondance

Envoi d'un courrier mentionnant : les noms et prénoms de l'enfant, l'école et la classe fréquentées ainsi que les dates et jours souhaités.

Pour la prise en compte de la réservation, il est nécessaire de joindre impérativement, à ce courrier, un chèque correspondant au montant des réservations et libellé à l'ordre de la « Régie Guichet Familles ».

La boite aux lettres de la Mairie est à la disposition des familles, pour déposer le courrier de réservation (préciser sur l'enveloppe, le service destinataire : « Guichet Unique – Restauration scolaire »).

Le courrier avec le règlement devra parvenir en Mairie, le mercredi minuit au plus tard pour la semaine suivante

En ligne

Pour faire des réservations avec le paiement en ligne, il faut créer un compte sur l'Espace Citoyen. Lors de la première inscription il est nécessaire de contacter le service éducation au 05 65 59 50 74. **Un code de connexion et un mot de passe seront ensuite remis à chaque famille.**

Lors des réservations en ligne, c'est le paiement par carte bancaire qui valide l'inscription.

Le paiement doit être effectué avant le mercredi minuit au plus tard pour la semaine suivante

- **Si vous avez recréé un compte alors qu'un compte existait déjà** vous pouvez supprimer votre compte doublon vous-même. Pour être sûr de supprimer le bon, n'hésitez pas à contacter le service éducation.

Tarifs de la cantine

TARIFICATION SOCIALE DE LA CANTINE

La mairie a mis en œuvre la tarification sociale à la cantine. Cette démarche solidaire vise à aider les enfants des familles les plus modestes, afin qu'ils bénéficient des repas de la cuisine centrale. La contribution de la Ville au dispositif de tarification sociale permet de maintenir l'ensemble des tarifs en-deçà du coût de revient d'un repas.

Mise en place d'un taux d'effort pour rendre les tarifs cantine plus équitables avec indexation de ceux-ci sur les ressources réelles des familles.

Cette tarification est pondérée par un tarif plancher et un tarif plafond :

Taux d'effort	*Tarif plancher*	*Tarif plafond*
*QF *0.39%*	*1,00 €*	*5.55 €*

Pour les ULIS : tarification millavoise

Enfant famille d'accueil : 1 €

Pour **les hors commune**, un tarif fixe de 5.95 €

Téléchargez la nouvelle grille tarifaire de restauration

Allergies alimentaires et repas adaptés

ALLERGIES

Accueil d'un enfant présentant une allergie alimentaire compatible avec la vie en collectivité :

https://www.millau.fr/vie-quotidienne/enfance-jeunesse/scolaire-periscolaire-cantine/la-cantine-du-bio-et-du-local-pour-tous?

L'enfant sera accueilli après communication des pièces suivantes :

– le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) signé par l'ensemble des personnes concernées

– une trousse marquée au nom de l'enfant contenant les médicaments et l'ordonnance de moins de trois mois du médecin.

Un enfant présentant une allergie alimentaire non compatible et / ou présentant un risque majeur à la consommation des repas servis dans les restaurants scolaires pourra être accueillis avec un panier repas

La procédure :

– le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) signé par l'ensemble des personnes concernées ;

– un protocole spécifique a été établi pour permettre cet accueil à destination des familles concernées ainsi qu'une procédure à respecter par les agents en charge ;

– l'enfant devra amener son panier repas le matin ;

– les familles concernées devront toutefois inscrire leur enfant en Mairie afin quil soit identifié les jours de repas.

Seuls les enfants dont les deux parents travaillent pourront bénéficier de ce service.

REPAS ADAPTÉS

Les parents peuvent demander que leur enfant bénéficie d'un repas dit « sans porc » les jours où la viande de porc figure au menu standard. La demande doit être faite lors de l'inscription. L'entrée et le plat principal feront l'objet d'un remplacement.

Prise de médicament

Les agents de la Ville ne sont pas autorisés à distribuer des médicaments aux enfants, ni à administrer les traitements. Les enfants ne doivent pas être en possession de médicaments.

Avec le médecin traitant, les parents devront s'organiser pour une prise de médicaments le matin et/ou le soir.

Seule la signature d'un P.A.I. peut habiliter le personnel communal à administrer à l'enfant un traitement d'urgence.

En cas d'absence

Absence pour maladie

Toute absence liée à une maladie de l'enfant devra être justifiée par un certificat médical. Cependant deux jours de carence seront appliqués.
Suite à une absence de plusieurs jours (déduction faite du jour de carence), pour bénéficier d'un avoir, le certificat médical devra parvenir au bureau du Guichet Familles de la Mairie, dans un délai de 3 jours ouvrables. Passé ce délai, le ou les repas sera ou seront facturé(s).

Absence liée aux sorties scolaires

Tout repas décommandé par l'école pour différentes raisons (ski, sorties diverses, ...) sera remboursé sous forme d'avoir. **Les parents concernés s'assureront de la prise en compte de l'annulation auprès du service éducation.**

Absence liée aux grèves

En cas de grève des agents municipaux, le service de restauration scolaire est susceptible d'être suspendu. Les réservations effectuées pour chaque jour de grève seront AUTOMATIQUEMENT annulées et donneront droit à un avoir.

En cas de grève des enseignants , les réservations au restaurant scolaire des enfants dont l'enseignant est gréviste seront **AUTOMATIQUEMENT** annulées et donneront droit à un avoir.

- Si le service de restauration est maintenu, les parents ou les responsables légaux devront effectuer une nouvelle réservation 24 heures avant le jour de grève : par téléphone : 05 65 59 50 74 ou par courriel guichet.educationjeunesse@millau.fr

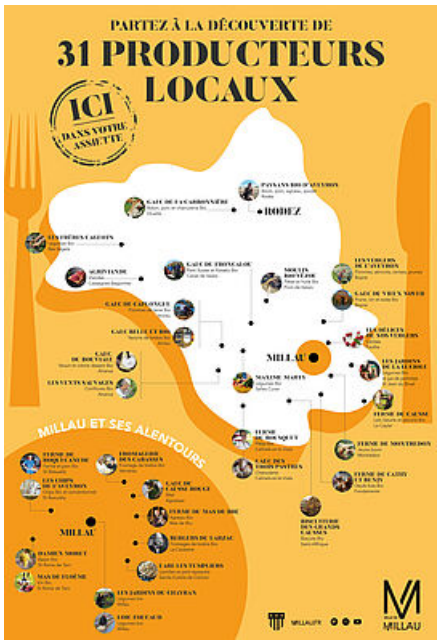
Absence non jutifiée

Pour toute absence non justifiée (hormis les deux cas mentionnés ci-dessus), le repas sera dû.

Pénalité (majoration du prix du repas)

Si un enfant non-inscrit reste à la cantine scolaire ou prend un repas au centre de loisirs, la Collectivité prendra en charge celui-ci à TITRE TOUT A FAIT EXCEPTIONNEL. Compte tenu du fait que l'enfant n'était pas initialement compté dans les effectifs, il se peut que le repas ne soit pas complet.

- Le paiement de ce repas sera toutefois dû par les parents qui s'engagent, au plus tôt, à venir régulariser la situation auprès du service instructeur. **Le prix de ce repas sera majoré de 2€.**



QUALITÉ ET DIVERSITÉ AU MENU

Dans les écoles de la ville, plus de 90% des plats servis sont faits maison. Nos cuisiniers utilisent la cuisson basse température pour préserver le goût et la qualité des produits. Une fois par semaine, ils concoctent un menu alternatif, conformément aux exigences de la loi Egalim*.

- Les repas alternatifs respectent l'équilibre alimentaire et permettent de manger moins de viande, mais de meilleure qualité, bio et locale.
- Les plats sont élaborés avec des produits issus du circuit-court auprès de 31 producteurs situés à moins de 50 kilomètres de la cuisine centrale.

62 % DE PRODUITS BIO

Depuis janvier 2024, il y a **62 % de produits bio à la cantine ! Cette proportion a été évaluée par l'organisme de certification Ecocert, après un audit.**

L'objectif est de passer au 100% bio et local !

Une cuisine avec moins d'impact sur l'environnement

https://www.millau.fr/vie-quotidienne/enfance-jeunesse/scolaire-periscolaire-cantine/la-cantine-du-bio-et-du-local-pour-tous?

Les écoliers de la ville de Millau et même au delà, gaspillent moins de nourriture que la moyenne française. Nos équipes travaillent dur pour ajuster au mieux les quantités, inciter les enfants à goûter à tout et les accompagner pendant leur déjeûner.

Des cantines zéro plastique

Depuis septembre 2021 toutes les barquettes plastiques de nos restaurants scolaires ont été suprimées, 4 ans avant que la
loi Egalim
ne l'impose. Une gourde a été offerte à tous les écoliers des écoles publiques et privées afin d'attirer leur attention sur la réduction de l'utilisation du plastique.

VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00
Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30